



PROJET DU CHÂTEAU (02)
Demande d'Autorisation Environnementale (DAE)
Cahier 0 - Introduction et réponses aux demandes de compléments

TABLE DES MATIERES

| | |
|--|---|
| Chapitre 1. Introduction | 3 |
| Chapitre 2. Réponses apportées aux demandes de compléments | 5 |

Chapitre 1. INTRODUCTION

INTRODUCTION

PARC ÉOLIEN DU CHATEAU SAS, filiale du Groupe Eurowatt, envisage de construire un parc éolien sur la commune de Lislet dans le département de l'Aisne (02).

Le projet comporte 5 éoliennes et 2 postes de livraison (PDL) représentant une puissance installée comprise entre 11 et 18 MW.

Les installations relèvent de la Législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), rubrique 2980.

La SAS Parc Eolien du Château a déposé le 15 mai 2017 à la Direction Départementale des Territoires de l'Aisne, un dossier de demande d'autorisation environnementale unique pour son projet éolien du Château.

Au stade de l'instruction et suite à l'examen préalable du dossier par l'ensemble des services instructeurs concernés par la demande, l'examen du dossier fait apparaître qu'il comporte l'ensemble des pièces requises par la réglementation. Mais le dossier n'est pas régulier sur le fond. Une analyse technique du dossier recensant l'ensemble des insuffisances a donc été portée à connaissance du demandeur avec des demandes de compléments formulées en date du 04 septembre 2017.

Vous trouverez ci-après le dossier d'autorisation environnementale incluant les reprises d'études et les compléments apportés par les différents intervenants du dossier initial en réponse aux demandes formulées par vos services (cf. Chapitre 2 du présent cahier).

Le contenu et l'agencement du dossier est précisé ci-contre.

Pour faciliter la lecture de la présente Demande d'Autorisation Environnementale Unique (DAEU), les pièces qui constituent la version papier ont été rassemblées autour de 3 documents séparés.

Le **présent document** nommé « **Dossier principal** » et comportant :

- **Cahier 0** : Introduction et réponses à la demande de compléments
- **Cahier 1** : La note non technique de la DAE
- **Cahier 2** : La demande comprenant notamment :
 - o La lettre de demande du pétitionnaire
 - o La présentation des capacités techniques et financières du pétitionnaire
 - o Les avis des propriétaires et du maire sur les conditions de remises en état
 - o L'attestation de maîtrise foncière du projet
 - o La check-list des Hauts-de-France (version de Mai 2017)
- **Cahier 3a** : Le résumé non technique de l'étude d'impact
- **Cahier 3b** : l'étude d'impact
- **Cahier 4a** : Le résumé non technique de l'étude de dangers
- **Cahier 4b** : L'étude de dangers
- **Cahier 5** : Les documents relatifs à l'Urbanisme comprenant notamment :
 - o Le document attestant de la conformité du projet aux règles d'urbanisme

Le **second document** appelé « **Études spécifiques** » contenant :

- **Cahier 3c** : L'étude écologique
- **Cahier 3d** : L'étude paysagère
- **Cahier 3e** : L'étude acoustique

Le **troisième et dernier document** est le « **Cahier 6** - Documents relatifs à l'Environnement » contenant les cartes et plans réglementaires.

La version informatique du dossier de Demande d'Autorisation Environnementale est constituée des mêmes pièces organisées en fichiers séparés.

Chapitre 2. REPONSES APORTEES AUX DEMANDES DE COMPLEMENTS

PREAMBULE

Le présent chapitre a pour objectif de présenter l'ensemble des compléments apportés au dossier initial afin de permettre à l'administration de statuer de nouveau sur la régularité du dossier par un nouvel examen de la demande d'autorisation environnementale.

Les éléments sont présentés ci-après par le biais de tableaux récapitulatifs et thématiques.

TABLEAUX RECAPITULATIFS

| Partie(s) | Demande de compléments à apporter au(x) dossier(s) | Compléments apportés au(x) dossier(s) et Emplacement(s) |
|------------------------|---|--|
| Présentation du projet | Préciser la distance de l'éolienne la plus proche de la RD966 | Cahier 1 - p85 (p87 du .pdf) Cahier 4a - p7 (p9 du .pdf) Cahier 4b - p13 (p15 du .pdf) + mise en cohérence dans les autres cahiers constitutifs de la DAE |
| | Reprendre les données du dossier relatives à la consommation d'espace (notamment pages 63, 65, 73 et 75 de l'EI) | Cahier 3b - p71 (p73 du .pdf) Cahier 3b - p73 (p75 du .pdf) Cahier 3b - p81 (p83 du .pdf) Cahier 3b - p83 (p85 du .pdf) + mise en cohérence dans les autres cahiers constitutifs de la DAE |
| | Précision sur le câblage inter-éolienne par rapport à l'espace boisé classé (EBC) sur la ZH 20 | Cahier 5 - p17 (p19 du .pdf) + Cartes p18 à p21 (p20 à p23 du .pdf) + mise en cohérence dans les autres cahiers constitutifs de la DAE |
| | Prise en compte des 2 projets de parcs, Grands Bails à Montloué et extension de l'Epine Marie-Madeleine à Montigny le Franc | Cahier 3b - p40 & p41 (p42 & p43 du .pdf) + Carte p42 (p44 du .pdf) + mise en cohérence dans les autres cahiers constitutifs de la DAE |
| | Renommer le parc Energie 9 en "Buisson Verdin" | Cahier 3b - p40 & p41 (p42 & p43 du .pdf) + Carte p42 (p44 du .pdf) + mise en cohérence dans les autres cahiers constitutifs de la DAE |
| | Présentation de différentes variantes réalistes présentant différents scénarios que ce soit en matière de nombre d'éoliennes, d'implantation, ... | Cahier 3b - Chapitre 2 + mise en cohérence dans les autres cahiers constitutifs de la DAE |
| | Eléments supplémentaires sur le thème des effets extra-auditifs | Cahier 3b - p165 à p169 (p167 à p171 du .pdf) + mise en cohérence dans les autres cahiers constitutifs de la DAE |

| Partie(s) | Demande de compléments à apporter au(x) dossier(s) | Compléments apportés au(x) dossier(s) et Emplacement(s) |
|--|--|--|
| Paysage | Prendre en compte les projets Grands Bails à Montloué et extension de l'Epine Marie-Madeleine à Montigny le Franc | Cahier 3d - Expertise Tableaux et carte du contexte éolien pages 13 à 15 (p15 à p17 du .pdf) Figures 18 - 19 - 20 et vérification de l'analyse associée + détails corrigés ponctuellement dans le cahier 3d + mise en cohérence dans les autres cahiers constitutifs de la DAE |
| | Ajouter les MH manquants : Eglise Abbatiale de Blanchefosse et Bay et modifier le dossier en conséquence | Cahier 3d - Expertise Tableau page 35 (p37 du .pdf) + Carte page 39 (p41 du .pdf) Analyse mise à jour page 47 (p49 du .pdf) + mise en cohérence dans les autres cahiers constitutifs de la DAE |
| | Ajouter des photos ou argumentations sur les églises indiquées | Cahier 3d - Expertise Modification des photos d'illustrations et mise à jour de l'analyse pages 48 à 55 (p50 à p57 du .pdf) |
| | Ajouter où se situe le secteur d'étude sur les photos page 56 | Cahier 3d - Expertise Ajout effectué page 56 (p58 du .pdf) |
| | Ajouter les légendes sur les cartes/photos p54 sur l'EP | Cahier 3d - Expertise Ajouts effectués page 54 (p56 du .pdf) |
| | Rédaction à compléter page 41 | Cahier 3d - Expertise Mise à jour page 41 (p43 du .pdf) |
| | Mettre à jour l'état initial et les cartes et enjeux associés compte tenu des mises à jour ci-dessus | Cahier 3d - Expertise Mises à jour effectuées aux pages indiquées + mise en cohérence dans les autres cahiers constitutifs de la DAE |
| | Reprendre la partie traitant de l'analyse des variantes | Cahier 3d - Expertise Analyse pages 68 à 82 (p70 à p84 du .pdf) + mise en cohérence dans les autres cahiers constitutifs de la DAE |
| | Rectifier légende de la carte p77 notamment pour les zones urbaines | Cahier 3d - Expertise Mise à jour effectuée page 89 (p91 du .pdf) |
| | Ajouter la date de prise de vue sur les PM et les n° des éoliennes sur PM à taille réelle | Cahier 3d - Carnet PM Correctif effectué sur les planches PM |
| | Revoir si la numérotation des éoliennes est correcte pour les PM pages 14, 21 et 29 | Cahier 3d - Carnet PM Correctif effectué |
| | Ajouter des PM feuilles tombées et justification du choix | Cahier 3d - Carnet PM Correctif effectué (PM2, PM3, PM4, PM5, PM6, PM7, PM9, PM17 et PM24) |
| | Mieux justifier la non visibilité des éoliennes sur certains photomontages et ne pas mettre le photomontage taille réelle pour les PM concernés | Cahier 3d - Carnet PM OK (par acquies de conscience, l'ensemble des vues réelles est conservé) |
| | Compléter la partie impacts cumulés | Cahier 3d - Expertise Analyse page 101 (p103 du .pdf) + mise en cohérence dans les autres cahiers constitutifs de la DAE |
| | Compléter l'évaluation des saturations visuelles avec les communes supplémentaires. | Cahier 3d - Expertise Analyse pages 104 à 110 (p106 à p112 du .pdf) (méthodologie, tableau des données, cartes des angles et analyse correspondante pour Lislet, Montcornet, Chaourse, Dizy-le-Gros et Clermont-les-Fermes) |
| | Ajouter une phraser pour expliquer que les plantations paysagères prévues ne seront pas incluses à moins de 200m des éoliennes projetées pour éviter d'augmenter l'impact écologique du projet | Cahier 3d - Expertise Vérification et conclusion page 114 (p116 du .pdf) + mise en cohérence dans les autres cahiers constitutifs de la DAE |
| | Préciser le budget alloué aux plantations au regard des différences de prix indiquées p96 et 97 de d'EP et pages 223 et 224 de l'EI | Cahier 3d - Expertise Mise à jour du tableau page 115 (p117 du .pdf) + mise en cohérence dans les autres cahiers constitutifs de la DAE |
| Mettre à jour la démarche ERC en fonction des éléments complétés | Cahier 3d - Expertise Mise à jour effectuée pages 111 à 115 (p113 à 117 du .pdf) + mise en cohérence dans les autres cahiers constitutifs de la DAE | |

| Partie(s) | Demande de compléments à apporter au(x) dossier(s) | Compléments apportés au(x) dossier(s) et Emplacement(s) |
|------------------------|---|--|
| Ecologie / Chiroptères | Compléments sur les gîtes potentiels autour de la zone du projet (2 km) | Cahier 3c p17 (p19 du .pdf)(méthodo chiroptères) p80 (p82 du .pdf) (gîtes de parturition) + compléments page 12 du présent cahier |
| | Compléments et justifications sur les écoutes en hauteur et en continue grâce aux données de Kallista | Cahier 3c p17 & p18 (p19 et p21 du .pdf) (méthodo chiroptères) |
| | Compléments et justifications sur les pressions d'inventaires | Cahier 3c p17 (p19 du .pdf)(méthodo chiroptères) |
| | Compléments sur les sorties en phase de pleine lune | Cahier 3c p12 (p14 du .pdf) - Tableau 4 + Annexe 3 |
| | Compléments sur toutes les sorties de prospections actives et des graphiques de l'activité au cours du temps pour les écoutes passives. | Cahier 3c 3.3.4 Inventaire en nacelle en période de transit automnal p74 à p78 (p76 à p80 du .pdf) |
| | Justification du plan de bridage retenu | Voir compléments page 12 du présent cahier |
| | Mise à jour de l'état initial en fonction des éléments complétés/modifiés ci-dessus | Cahier 3c Mises à jour effectuées aux pages indiquées + mise en cohérence dans les autres cahiers constitutifs de la DAE |
| | Compléments et explications concernant la mise en œuvre demandée par la DREAL pour tous les dossiers à savoir : Nacelles conçues pour éviter l'installation des chauves souris Plateformes gérées et entretenues de manière à ne pas créer un environnement propice aux chauves souris Éclairage intermittent des plateformes (détecteur de présence) Bridage des éoliennes lorsque la vitesse du vent est inférieure à la vitesse nécessaire à la production d'énergie Pas de plantations à moins de 200m des éoliennes | Cahier 3c p109 (p111 du .pdf) |
| | Compléter le dossier avec les éléments ci-dessus | Cahier 3c Mises à jour effectuées aux pages indiquées + mise en cohérence dans les autres cahiers constitutifs de la DAE |

| Partie(s) | Demande de compléments à apporter au(x) dossier(s) | Compléments apportés au(x) dossier(s) et Emplacement(s) |
|---------------------|---|---|
| Ecologie / Avifaune | Compléments et Justification des sorties pour les rapaces nocturnes et notamment l'Oedicnème | Cahier 3c p14 (p16 du .pdf) (méthodo avifaune) |
| | Compléments sur les horaires des IPA | Cahier 3c p12 (p14 du .pdf) - Tableau 4 |
| | Compléments sur la recherche de busard et argumentation justifiant de la suffisance des sorties | Cahier 3c p14 (p16 du .pdf) |
| | Compléments et justification de la suffisance de la pression d'inventaire pour l'avifaune | Cahier 3c p14 (p16 du .pdf) |
| | Compléments et / ou justification des sensibilités des espèces buse variable, alouette des champs, corbeau freux, busard des roseaux et héron cendré | Voir compléments page 13 du présent cahier |
| | Mettre à jour les impacts, mesures ERC en fonction des éléments apportés. Justifier l'absence d'impact significatif sur le busard des roseaux et le milan noir permettant de justifier l'absence de mesures spécifiques | Voir compléments page 13 du présent cahier |
| | Suivi post-implantation | Cahier 3c p109 (p111 du .pdf) |

| Partie(s) | Demande de compléments à apporter au(x) dossier(s) | Compléments apportés au(x) dossier(s) et Emplacement(s) |
|------------------|---|--|
| Etude de dangers | Compléter le point sur la présence d'une ligne électrique 20 kV à proximité de la E4 avec les éléments fournis (effets dominos) | Cahier 4b - p13 (p15 du .pdf) + p29 (p31 du .pdf) + p31 (p33 du .pdf) + p47 (p49 du .pdf) Cahier 4a - p7 (p9 du .pdf) + mise en cohérence dans les autres cahiers constitutifs de la DAE |
| | Compléter les éléments par rapport à la route départementale en fonction des éléments fournis et notamment la mise en place d'une mesure d'arrêt automatique en cas de déduction/détection de glace | Cahier 4b - p13 (p15 du .pdf) Cahier 3b - p195 (p197 du .pdf) + mise en cohérence dans les autres cahiers constitutifs de la DAE |

| Partie(s) | Demande de compléments à apporter au(x) dossier(s) | Compléments apportés au(x) dossier(s) et Emplacement(s) |
|----------------------|---|--|
| EA & Impacts cumulés | Compléter la partie impacts cumulés de l'étude acoustique avec les 2 projets manquants | Cahier 3e - p68 à p76 (p36 à p40 du .pdf) + mise en cohérence avec le cahier 3b + mise en cohérence dans les autres cahiers constitutifs de la DAE |
| | Compléter la partie impacts cumulés en rassemblant les parties impacts cumulés de l'ensemble des volets | Cahier 3b - Chapitre 9 - § 9.3 - p245 (p247 du .pdf) + mise en cohérence dans les autres cahiers constitutifs de la DAE |

* COMPLEMENTS AUX POINTS SPECIFIQUES ET RELATIFS A L'ECOLOGIE

[Il convient de compléter la recherche des gîtes potentiels, dans un rayon de 2 kilomètres autour de la zone du projet, en ce qui concerne les gîtes arboricoles et les gîtes bâtis.]

L'étude écologique fait référence aux données bibliographiques acquises auprès de l'association Picardie Nature sur les gîtes d'hivernage et d'estivage connus dans un rayon de 10 km autour du secteur d'étude.

La recherche de gîtes dans le bâti demande un temps conséquent pour ce type d'informations (contact(s) des communes concernées, contact(s) des propriétaires des habitations favorables, etc.) mais aussi sur le terrain. En effet, pour identifier un gîte il faut détecter la sortie d'individus de leur gîte (comble, charpente en bois de hangar). Cette sortie de gîte démarre selon les espèces du coucher du soleil à 1h30 après celui-ci, de plus, elle est généralement rapide selon la taille de la colonie. Autrement dit, il faudrait rester 1h30 à proximité d'un gîte potentiel pour savoir s'il est utilisé ou non ou alors, faire le tour des bâtiments les plus propices pendant 1h30 et « être opportuniste et/ou chanceux ». Cela demande donc un nombre de débuts de nuits conséquent, si l'on veut être réellement être « exhaustif ».

Il en est de même pour la recherche de gîtes arborés, il faudrait prospecter l'ensemble des boisements présents dans les 2 km afin d'identifier les arbres offrant des cavités propices et passer 1h30 sous chaque arbre propice pour pouvoir affirmer que chaque arbre y loge des Chiroptères ou non.

Par ailleurs, il faut savoir que les chauves-souris ne restent pas tout le temps dans le même gîte et qu'elles peuvent être amenées à en changer (exemple : au cours de la période de parturition).

De ce fait, l'identification d'un gîte est le plus souvent fortuite ou relève d'un temps de recherche conséquent. De plus, l'activité des Chiroptères est mesurée au sein même du secteur d'étude. Cela nous donne une indication de la fréquentation du site. En effet, il se peut très bien qu'un gîte soit présent au sein du secteur d'étude mais que celui-ci soit très peu fréquenté car peu propice à la chasse des chauves-souris ou parce que des milieux bien plus attractifs sont présents en dehors du secteur d'étude.

[Ainsi, lorsqu'un bridage est nécessaire lors de cette période du cycle biologique de ce groupe d'espèce, il doit débuter au 1^{er} août.]

En France, la période de transit automnal commence vers la mi-août et non début août. Comme le précise le document ci-après émanant de la Société Française d'Etude et de Protection des Mammifères (SFPEM).

| | Phases du cycle | Recherche de gîtes | Mesures de l'activité | |
|-----------|---|--------------------|-----------------------|------|
| | | | sud | nord |
| janvier | période d'hivernation | | | |
| février | | | | |
| mars | début du transit des gîtes d'hivernation vers les gîtes de mise-bas ; migration | | | |
| avril | transit des gîtes d'hivernation vers les gîtes de mise-bas ; migration | | | |
| mai | mise bas et élevage des jeunes | | | |
| juin | | | | |
| juillet | | | | |
| août | transit des gîtes de mise bas vers les gîtes d'hivernation et/ou les gîtes de regroupement automnal ; migration | | | |
| septembre | | | | |
| octobre | fin du transit et migration, début de l'hivernation | | | |
| novembre | | | | |
| décembre | période d'hivernation | | | |

Cycle d'activité et périodes d'inventaires (SFPEM février 2016)

A dire d'expert, nous maintenons la proposition de début du bridage sur la période de transit automnal à mi-août. D'autant plus que les inventaires en nacelle exploités pour le projet du Château mettent en évidence très peu de contacts en août.

[Toutefois, il convient également de rappeler que la Buse variable présente une sensibilité très élevée, l'Alouette des champs une sensibilité élevée, le Corbeau freux, le Busard des roseaux et le Héron cendré une sensibilité moyenne. Il convient donc de compléter ces informations.]

...

[Les impacts sur certaines espèces sensibles aux éoliennes, et qui présentent de plus un enjeu de conservation, comme le Busard des roseaux et le Milan noir devront porter une attention particulière et faire l'objet de mesures permettant de garantir l'absence d'impact significatif sur ces espèces.]

La sensibilité de la **Buse variable** est abordée dans la partie sur les effets cumulés.

De plus, la Buse variable n'est pas menacée sur les listes rouges régionale et nationale et sa sensibilité à l'éolien est de 2, soit modérée selon le protocole le suivi environnemental des parcs éoliens terrestres de 2015. Ce qui lui confère une vulnérabilité à l'éolien de 2 sur une échelle de 0,5 à 4,5. Enfin, l'espèce a été observée essentiellement au niveau de la réserve de chasse et dans la partie nord du secteur d'étude, secteur non concerné par le projet. L'éolienne la plus proche se trouve à 280 m au sud-est de la réserve.

De ce fait, aucun impact significatif n'est attendu pour cette espèce.

L'Alouette des champs ne présente pas de sensibilité (0) à l'éolien selon le protocole le suivi environnemental des parcs éoliens terrestres de 2015. En effet, au regard de l'effectif des populations, l'éolien n'est pas de nature à remettre en cause cette espèce. Bien que cette espèce subisse un fort déclin ces dernières années, celui-ci est dû en grande partie au mode de cultures intensif des parcelles agricoles. C'est pourquoi la sensibilité de l'espèce n'est pas abordée dans l'étude, bien que les impacts du projet sur cette espèce soient abordés.

De ce fait, aucun impact significatif n'est attendu pour cette espèce.

Quant au **Corbeau freux** et au **Héron cendré** selon la base de données de Tobias Dürr (1 août 2017) sur les 1 311 collisions répertoriées en France, le premier fait état d'aucune collision et le second de 3 collisions. Selon le protocole le suivi environnemental des parcs éoliens terrestres de 2015, le premier ne présente pas de sensibilité à l'éolien (0) et le deuxième une sensibilité modérée (2 sur une échelle de 0 à 4).

Le Héron cendré, tout comme le Corbeau freux, n'est pas menacé que ce soit au niveau régional ou national, ce qui confère au premier une vulnérabilité modérée à l'éolien. Là encore, le Héron cendré est essentiellement contacté au niveau de la réserve de chasse et au nord de celle-ci. Quelques déplacements ont également été constatés à l'ouest du secteur d'étude. Le projet est à 280 m de la réserve de chasse. L'implantation d'éolienne entrainera tout au plus une légère perturbation des déplacements locaux à l'ouest du projet. Toutefois, l'espèce ne présente pas de risque de collision.

De ce fait, aucun impact significatif n'est attendu pour ces deux espèces.

Enfin, concernant le **Busard des roseaux**, certes la sensibilité de l'espèce n'est pas précisée dans l'étude, toutefois comme pour l'Alouette des champs et la Buse variable, les impacts sur le Busard des roseaux sont traités dans notre étude. Pour rappel, les observations du Busard des roseaux sont au nombre de 3 sur l'ensemble de l'étude (le 24 mai, le 20 juillet et le 6 octobre). De plus, selon le protocole le suivi environnemental des parcs éoliens terrestres de 2015 l'espèce n'est pas sensible à l'éolien.

Quant au **Milan noir**, il a fait l'objet d'une seule observation et est considéré, de ce fait, comme anecdotique sur le secteur d'étude.

Là encore, ces deux espèces ont été observées au niveau de la réserve de chasse. L'éolienne la plus proche se situe à 280 m au sud-est et le projet laisse libre toute la partie au nord de cette réserve de chasse. De ce fait, le projet n'est pas de nature à entraîner de collisions ou à remettre en cause sa fréquentation par ces espèces, tout comme les espèces abordées précédemment.

De ce fait, aucun impact significatif n'est attendu pour ces deux espèces.

[Il convient que les impacts soient réévalués en fonction des compléments attendus et que les éventuelles mesures ERC nécessaires soient mises en place.]

Pour conclure, les précisions apportées précédemment ne sont pas de nature à remettre en cause les impacts identifiés de la confrontation du projet avec le diagnostic d'état initial et donc par conséquent, les mesures ERC. Aucune mesure supplémentaire ne s'avère nécessaire à la suite des compléments réalisés.